



Etude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio à Verdun

Le renouvellement des générations en agriculture n'est plus assuré en France. Si la majorité des installations correspond à la reprise d'une exploitation familiale, de plus en plus d'installations sont dites « Hors Cadre Familial » (HCF), c'est-à-dire que le repreneur n'est pas affilié au cédant. Le nombre d'installations HCF a doublé en 10 ans (ASP, 2009). Elles représentent aujourd'hui plus de 30% des installations aidées. Cependant, ce nouveau public se heurte à des difficultés. L'espace-test agricole est un outil innovant qui a été développé pour les accompagner.

Espace-test agricole : définition

Un espace-test agricole (ETA) est un dispositif multi-partenarial, qui accompagne les porteurs de projet (PP) pour tester leur activité avant de s'installer. Ce dispositif est caractérisé par 3 fonctions :

- la fonction de couveuse qui crée un cadre légal pour l'exercice du test d'activité ;
- la fonction de pépinière qui met à disposition des moyens de production ;
- la fonction d'accompagnement qui assure le suivi des porteurs de projet.

Aujourd'hui, il existe plus de 70 espaces-test en France, en projet ou en activité. Chacun a un fonctionnement qui lui est propre.

Opportunité du projet à Verdun

Dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) souhaite mettre en place un espace-test de maraîchage bio pour répondre aux difficultés d'accès au foncier, et au faible nombre de maraîchers bio en Meuse malgré une demande locale en bio croissante.

L'espace-test de maraîchage bio permettrait ainsi de :

- produire des légumes bio et locaux en respectant l'environnement sur un lieu-test permanent ;
- déployer une agriculture de proximité ;
- dynamiser la filière de maraîchage bio : créer des emplois et favoriser l'installation ;
- créer une dynamique de territoire.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité qui est lauréate TEPCV propose un programme pour un nouveau modèle de développement visant notamment à faciliter l'implantation de filières « vertes ». Depuis 2015, la CAGV est lauréate du TEPCV. La mise en place d'un espace-test de maraîchage bio fait partie des actions de son programme. Ainsi, c'est près de 250 000 € qui sont attribués à cette action.

Co-construction du dispositif

En premier lieu, une dizaine d'espaces-test en fonctionnement et en projet ont été contactés pour identifier les points de vigilance à avoir lors de l'élaboration d'un espace-test de maraîchage bio. Puis, afin de co-construire le projet, des acteurs du monde agricole (chambre

d'agriculture¹, jeunes agriculteurs², CGA de Lorraine³, maraîchers bio, porteurs de projet, lycées agricoles, AMAP⁴,...) ont été interrogés ainsi que des acteurs des mondes associatif et institutionnel. Cette approche a permis d'identifier leurs attentes et de caractériser le fonctionnement de l'espace-test.

Les principaux points de vigilance évoqués par des espaces-test agricoles sont les suivants :

- identifier les objectifs et les limites de l'espace-test ;
- identifier les frais de fonctionnement et leur prise en charge ;
- ne pas surestimer la capacité d'accueil de l'espace-test ;
- proposer une surface de production moindre qu'en conditions réelles ;
- identifier les besoins des porteurs de projet ;
- garder de la souplesse dans le dispositif ;
- préciser les attentes des acteurs locaux.

Les acteurs locaux recommandent de recruter des porteurs de projet susceptibles d'obtenir les aides à l'installation jeunes agriculteurs. Une contribution financière pourra leur être demandée pour s'assurer de leur implication. De plus, les acteurs souhaitent ancrer le dispositif dans le monde agricole pour permettre aux porteurs de tester leur projet dans des conditions réelles de test (prévoir d'acheter du matériel d'occasion, d'aménager un atelier de réparation des outils...). Ils insistent sur l'accompagnement technique à apporter aux porteurs de projet. Il ne s'agit pas d'imposer ni d'aider les porteurs de projet mais de les conseiller. Un apport en trésorerie en début de test de 10 000 € maximum semble opportun pour permettre le lancement de l'activité. Enfin, les acteurs prônent la

souplesse du dispositif notamment au niveau du recrutement des candidats à l'installation et de l'évolution de l'espace-test dans le temps.

D'une manière générale, le projet a été très bien accueilli par les acteurs locaux, bien que certains aient émis des réserves sur le mode de production et la concurrence possible entre maraîchers. D'après eux, l'espace-test de maraîchage bio doit permettre d'installer des exploitations économiquement viables en Meuse, de professionnaliser les porteurs de projet en leur permettant de tester leur projet dans des conditions réelles, de leur transmettre des savoir-faire, et de développer une agriculture de proximité.

Trois scénarii, un projet retenu

Suite aux entretiens avec les acteurs, trois scénarii ont été élaborés puis présentés aux élus.

Scenario n°1 : Fonctionnement en régie

Dans ce premier scénario, la CAGV animerait l'espace-test. Les acteurs proposeraient leurs services sous forme de prestations (Figure 1). Ce scénario n'a pas été retenu par les élus car le fonctionnement du dispositif pourrait être alourdi par les procédures internes à la CAGV.

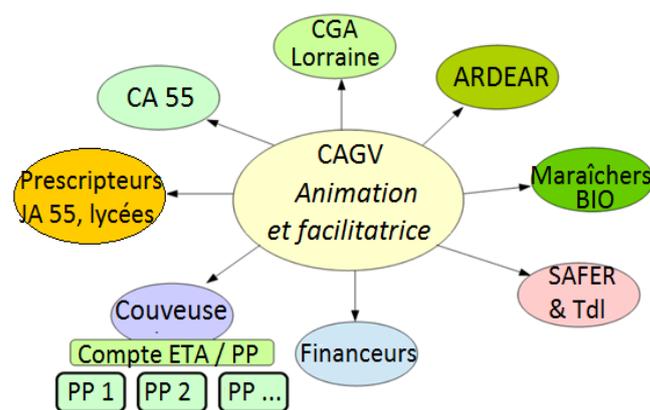


Figure 1 : Fonctionnement de l'espace-test en régie (scénario n°1)⁵

¹ CA 55

² JA 55

³ Centre des Groupements des Agrobiologistes

⁴ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

⁵ Pour les sigles, se référer à la note 6

Scenario n°2 : Création d'un atelier à l'EPL Agro

L'EPL Agro est un Etablissement Public Local qui propose des formations pour les métiers de la production animale. L'espace-test correspondrait à la création d'un nouvel atelier dans l'EPL Agro (Figure 2). Ce scénario n'a pas été retenu par les élus car sa mise en place dépend des orientations politiques du Conseil Régional Grand Est.

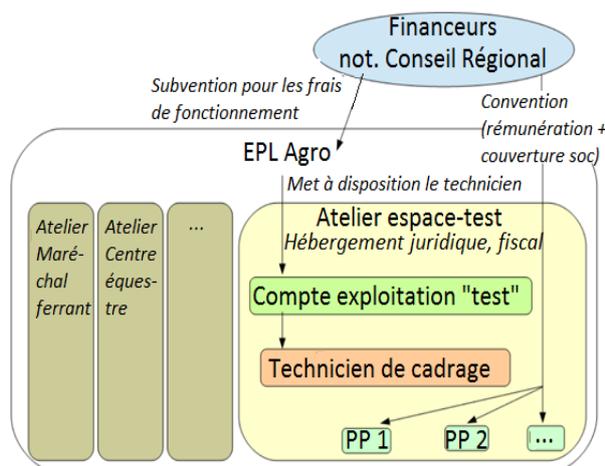


Figure 2 : Fonctionnement de l'espace-test piloté par l'EPL Agro (scenario n°2)

Scenario n°3 : Création d'une association

Le dernier scénario consiste en la création d'une association qui piloterait l'espace-test. Ce scénario a été validé par les élus. Il a donc été détaillé avec l'aide des acteurs locaux notamment pour dimensionner l'espace-test et identifier le rôle de chacun.

Fonctionnement de l'espace-test de maraîchage bio retenu par les élus

L'espace-test sera animé par une association loi 1901 qui réunit des partenaires structurants et des citoyens. Des acteurs extérieurs à l'association pourront être mobilisés par prestations de service (Figure 3).

Le dimensionnement de l'espace-test :

2 à 3 porteurs de projet seraient accueillis dans l'espace-test. Seraient mis à disposition :

- 800 à 1000 m² de serre froide par porteur de projet ;
- 8000 m² à 1 ha de surface agricole utile plein champ par porteur de projet.

L'accompagnement des porteurs de projet :

Au niveau technique : le CGA de Lorraine, l'ARDEAR et/ou la Chambre d'agriculture de la Meuse proposeront des accompagnements collectifs. Du tutorat par des maraîchers bio locaux permettra un accompagnement plus individuel.

Au niveau économique : la couveuse ou la Chambre d'agriculture proposera des formations (notamment de comptabilité)

Au niveau de la veille foncière : la SAFER Grand Est et Terre de liens Lorraine rechercheront du foncier à proximité de Verdun.

Les accompagnements seraient payés par l'association.

L'hébergement juridique et fiscal sera assuré par l'association qui aura le statut d'exploitation agricole. Les porteurs de projet signeront un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et conserveront leur statut antérieur.

La rémunération des porteurs de projet se fera par la vente de leur production ou minima sociaux (via le CAPE). Une avance de trésorerie a été envisagée notamment par un financement participatif.

La mise à disposition du matériel sera prise en charge par l'association qui achètera une partie du matériel, le reste sera mutualisé avec un maraîcher local.

Le mode de commercialisation sera choisi par le porteur de projet (circuits courts et / ou restauration hors domicile).

Le budget d'investissement sera assumé principalement par la CAGV et l'Etat (via le TEPCV).

Le budget de fonctionnement sera assuré par une contribution financière des porteurs de projet, mais aussi par la CAGV, le Conseil Régional, l'Etat (programme d'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture) et les fonds européens (FEADER, FSE).

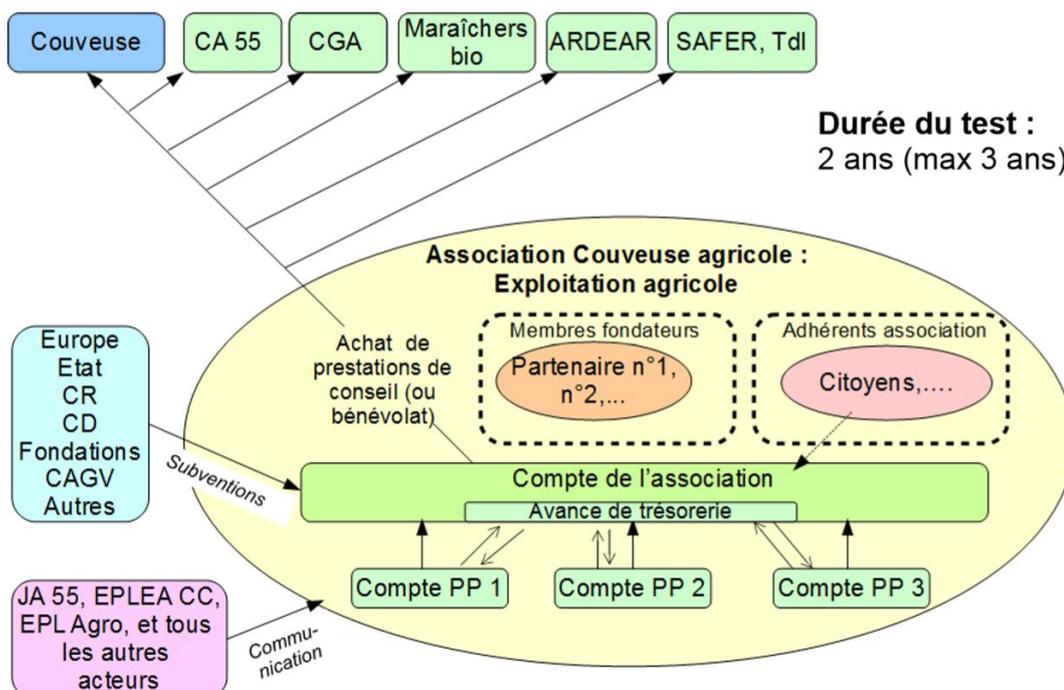


Figure 3 : Fonctionnement de l'espace-test de maraîchage bio de la CAGV⁶

Le lancement de l'espace-test de maraîchage bio est prévu pour 2019. Cette étude permet de conclure que la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV est tout à fait réalisable

⁶ ARDEAR : Association Régionale de Développement d'Emploi Agricole et Rural ; Tdl : Terre de liens ; SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural ; CR : Conseil Régional ; CD : Conseil Départemental ; EPLEA CC et EPL Agro sont des lycées d'enseignement agricole